

CERTIFICAT DE GARANTIE INALCO

INALCO a défini une politique de Garantie basée sur l'Excellence entrepreneuriale, qui établit des engagements envers la Qualité totale de ses processus, produits et services, en prenant en compte la protection de l'Environnement, la Sécurité et la Prévention des risques professionnels de tous ses travailleurs et les différentes spécifications des pays au sein desquels nous offrons notre service.

INALCO garantit que:

- Tous ses produits sont fabriqués dans le respect de la législation en vigueur et des normes spécifiques appliquées au secteur céramique, dans le respect de l'environnement et de la sécurité sur le lieu de travail.
- Tous les produits de première qualité fabriqués par INALCO respectent et vont même au-delà des normes ISO 13006:1998 et EN 14411:2003 en matière de définition, classement, caractéristiques et marquage des carreaux céramiques.
- INALCO dispose d'un système de Contrôle de la qualité tout au long du processus de production et pour l'entreposage de toute sa fabrication. Toute défaillance ou carence dans le système est révisée et corrigée.

ECOINALCO représente l'engagement public d'INALCO envers l'environnement et la société. Il comprend la totalité des ressources humaines et technologiques destinées à prévenir l'impact de son activité, ainsi que la révision continue des processus et investissements nécessaires pour parvenir à un développement durable et cohérent avec les principes de l'entreprise.

INALCO dispose de l'Autorisation environnementale intégrée 1, visant la prévention et la réduction intégrée de la pollution ainsi que le maintien d'un niveau de protection de l'environnement considéré dans son ensemble.

La Politique environnementale d'INALCO est résumée par les points suivants:

- 1) Réduire, réutiliser et recycler les déchets en origine, planifier les ressources humaines et intégrer la gestion environnementale dans toutes les divisions de l'entreprise.
- Tous les déchets produits lors du processus sont traités par des sociétés de gestion agréées.
 - La fabrication du grès cérame d'INALCO utilise entre 40 et 50% de matières premières recyclées.

1. Loi 2/2006 du 1er juin sur la prévention de la pollution et de la qualité de l'environnement.

2) Optimiser la consommation de ressources en établissant des instructions en ce sens aussi bien dans chacune des phases du processus de production que dans les autres départements de l'entreprise.

- La consommation d'eau dans le processus de production a diminué de 60% au cours des cinq dernières années.
- Les eaux utilisées sont traitées et gérées afin d'être réutilisées, en limitant ainsi la consommation d'eau propre d'apport et en parvenant au « rejet zéro ».

3) Réduire les émissions. INALCO contrôle et assainit les émissions dans l'atmosphère et favorise les stratégies visant la diminution des gaz à effet de serre afin de satisfaire les objectifs établis dans le Protocole de Kyoto.

- L'investissement dans les nouvelles technologies nous permet d'obtenir une meilleure productivité en réduisant la consommation d'énergie et de ressources naturelles dans le processus de fabrication de nos produits.
- INALCO utilise le gaz naturel comme source d'énergie car il s'agit de la moins polluante.

4) Technologie et innovation. INALCO fait de la recherche et innove avec de nouveaux traitements, matériaux et processus de fabrication afin de développer des produits moins polluants et aptes pour une architecture durable.

Contribution à l'obtention de points LEED¹

INALCO offre une grande variété de produits qui contribuent à l'obtention de points LEED afin d'améliorer la qualité et la durabilité des bâtiments et leur impact sur l'environnement.

Sécurité et Santé sur le lieu de travail.

INALCO fournit les moyens techniques, humains et économiques nécessaires pour garantir la sécurité de ses travailleurs face aux risques potentiels dérivés de leur travail, tel que l'établit la Loi sur la prévention des risques professionnels².

1. LEED (The Leadership in Energy and Environmental Design) est un programme établi par le Green Building Consulting qui évalue les bâtiments en fonction des critères de durabilité et d'efficacité.

2. Loi 31/1995 sur la prévention des risques professionnels.